



Compte rendu
Réunion plénière Comité des habitants La Peyrade
Le 12 décembre 2023 à 18h30, salle Voltaire

Présents :

Elus	L. Linares	2 ^e vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique Conseiller municipal délégué à la Ville citoyenne
Administration	S. Durand	Directrice de la transition démocratique et écologique, de la vie associative et de la gestion des risques naturels et technologiques.
	C. Guesnier	Chargé de mission participation citoyenne
Habitants	4 membres	Dont 1 animateur référent

Excusé : J.L. Bonneric, Conseiller municipal délégué à la Ville citoyenne

Ordre du jour

1. Points soumis par les habitants
 - 1.1. Retour d'informations concernant les aménagements prévus par Sète Agglopôle Méditerranée sur l'étang de Nahmens
 - 1.2. Aires de jeux : planning des travaux prévus
 - 1.3. Panneaux lumineux défectueux
 - 1.4. Demandes diverses
2. Point d'information sur le quartier :
Concertation concernant le réaménagement de l'ancien stade : présentation des 2 scénarii et recueil des avis

Préambule

M. Linares précise les principes des réunions plénières et rappelle le [cadre général de la démocratie participative et ses dispositifs](#) locaux (démocratie par instance, démocratie par projet, démocratie de proximité, budget participatif, réunions thématiques, réunions de concertation ...). Elle doit permettre d'améliorer le vivre ensemble et de proposer des réponses aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

S'il n'y a pas d'obligation de résultats, il y a une obligation de moyens : service et locaux dédiés pour accompagner les habitants investis, budget de 2000€, liberté de la fréquence des réunions, engagement de réunions plénières semestrielles en présence des élus... M. Linares opère enfin un bref rappel des [règles de fonctionnement des nouveaux comités habitants](#).

1. Point soumis par les habitants

1.1. Retour d'informations concernant les aménagements prévus par Sète Agglopôle Méditerranée sur l'étang de Nahmens

Cet espace est rattaché historiquement au Syndicat mixte de la Gardiole et des étangs. Ce dernier cogère les espaces naturels et notamment forestiers en lien avec les services de Sète Agglopôle Méditerranée, l'ONF et le Conseil départemental. Avec l'évolution des conditions climatiques, l'étang de Nahmens est de plus en plus asséché. Cet étang est une enclave publique au milieu d'espaces privés.

Le syndicat mixte ne prévoit pas d'aménagements spécifiques sur ce lieu mais en assure un entretien régulier, notamment des roselières ; c'est une zone référencée nourricière pour la biodiversité locale.

Sur ce secteur, le projet de l'ancien site Lafarge avance et permettra de reconnecter Frontignan à l'étang de Thau. Un bureau d'études a travaillé sur cet espace de 60 ha où il est envisagé l'aménagement d'un grand parc intercommunal ouvert au public. Dès que le projet sera plus abouti, une présentation en sera faite.

1.2. Aires de jeux : planning des travaux prévus

La Ville a travaillé sur un plan d'ensemble des aires de jeux municipales intégré dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI). La volonté est de rendre ces aires inclusives, ce qui a pu engendrer quelques retards car cela constitue une spécificité moins répandue parmi les offres existantes.

Pour l'aire de jeux située dans le prolongement de la place Gabriel Péri, le prévisionnel des travaux est fixé à mars 2024 (le marché est lancé). Des éléments du projet pourront être partagés aux membres, notamment concernant la fiabilité et la sécurité des mobiliers limitrophes à cet espace de jeux (nature des fixations des bancs par exemple).

Celle du secteur Terres Blanches a été rénovée à l'automne et celle du parc Mathieu est prévue dans le deuxième semestre 2024. Pour celle qui était située près des tennis de la Peyrade, elle sera intégrée dans le projet plus global de réaménagement de l'ancien stade de la Peyrade, dont les premiers contours se dessinent suite à la concertation avec les habitants du quartier. Concernant l'espace où était située l'aire de jeux et aux alentours, des investigations des sols sont en cours pour identifier les problématiques de remontées de matériaux non identifiés à ce jour (a priori de type bitume) lors des fortes chaleurs.

1.3. Panneaux lumineux défectueux

La Ville est en train de réfléchir à pouvoir mettre en place ces outils en 2024. Cela s'effectuera dès le 1er trimestre, au niveau de l'Hôtel de Ville, avec l'installation de 3 panneaux lumineux (2 en front et 1 à l'arrière).

Puis, les 3 panneaux lumineux existants sur le territoire (La Peyrade, La Plage, Centre-Ville), qui ne peuvent techniquement être réparés, feront l'objet d'un appel à marché public, pour un remplacement prévu courant 2024. Un quatrième panneau lumineux sera par ailleurs installé sur le secteur du Barnier.

Ces nouveaux panneaux offriront de nouvelles possibilités et pourront aussi relayer des informations relatives aux associations et aux comités d'habitants.

L'implantation de celui de La Peyrade va être sensiblement modifiée pour offrir une plus grande visibilité.

1.4. Demandes diverses des habitants

Problème bouche d'évacuation des eaux à l'angle de la rue coquelicots et impasse des hortensias

La problématique de la bouche d'évacuation des eaux à l'angle rue des Coquelicots/impasse des Hortensias qui est plus haute que le niveau de la chaussée et génère une grosse flaque lors des pluies a été transmise au service gestionnaire.

Grille installée sur chemin piétonnier avenue Zola (n°37/39) qui bloque l'accès à l'étang

Concernant le passage fermé par une grille, c'est du domaine du Conseil Départemental (CD) de l'Hérault. La Ville avait déjà fait la demande mais cela a été refusé (tranquillité des logements de fonctions à l'époque). La zone de parking appartient également au CD de l'Hérault. La demande sera faite par le service gestionnaire pour interpellier à nouveau le CD de l'Hérault.

De même, le chemin piétonnier, le long du collège, assez fréquenté et peu entretenu, fera l'objet d'un possible réaménagement lié au projet de réalisation du gymnase mitoyen à l'établissement.

Autres demandes énoncées par les membres du comité :

- Installation de poubelles à proximité des abri bus
- Arbres et bancs avenue Claudel et avenue de Mermoz
- Rappel à l'ordre de propriétaire de jardins riverains de la piste cyclable avenue du Rhin et Danube

Pour toutes ces questions, la Ville propose d'envisager des visites sur place avec les services techniques.

2. Point d'informations sur le quartier :

Concertation concernant le réaménagement de l'ancien stade : présentation des 2 scenarii et recueil des avis

Les deux scenarii pour le réaménagement de l'ancien stade de La Peyrade qui ont fait l'objet d'une concertation lors du marché de Noël ont été présentés aux membres présents.

Les échanges ont permis de relever quelques remarques :

- Interrogation sur l'intérêt de la butte ;
- Inquiétude sur l'emplacement de la guinguette, qui gagnerait à être située le plus loin possible des habitations pour éviter les nuisances sonores au voisinage ;
- Interrogation sur le manque de stationnement autour de la maison du vélo (quid des personnes qui viendront en véhicule amener un vélo à réparer), et avec la mise en sens unique de la rue à proximité, dans un quartier où il en manque déjà ;
- Le réaménagement du parking pourrait être l'occasion d'installer des bornes de recharge pour voiture électrique ; il en manque dans le secteur ;
- Risque que davantage de scooters et trottinettes n'empruntent la piste cyclable en arrivant de l'ouest pour se rendre sur le site, comme c'est déjà fréquemment le cas. Demande s'il n'y aurait pas des moyens pour l'éviter et/ou la mise en place de vigilance policière à cet endroit.